PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE
Sainte-Marie

Objet : Règlement n° 431-03-2023

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par le soussigné, madame Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de La Nouvelle-Beauce, **qu'à la séance ordinaire du 21 mars 2023**, il a été adopté le règlement numéro 431-03-2023 **« Règlement fixant la date de la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes (Abrogation du règlement numéro 005-82) ».**

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Sainte-Marie, le 3 avril 2023.

Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière

NL/hl

p. j. (4)

280, boulevard Vachon Nord, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 0H2

Téléphone : 418 387-3444
Télécopieur : 418 387-7060

nouvellebeauce.com

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE
Vallée-Jonction

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné(e), Michel Lefebvre, de la municipalité de Scott, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil, entre 9h00 et 12h00 de l' avant-midi, le 24 jour de mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24 jour de mai 2023.

280, boulevard Vachon Nord, bureau 200
Sainte-Marie (Québec) G6E 0H2

Téléphone : 418 387-3444
Télécopieur : 418 387-7060

nouvellebeauce.com